EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°22-113
COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 038-243801255-20221215-D22_113-DE

| Acte mis en ligne le : | 22/12/2022 |
|---|---|

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 22 Votants : 31

L'an 2022, le jeudi 15 décembre à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

*Présents :* André QUEMIN (Bonnefamille) ; Monique DELAY, Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay) ; Christian REY, Alexandra THOMAS (Diémoz) ; Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay) ; Daniel ANGONIN, Martine CHASTAGNARET, Albert GIRERD-POTIN, Christine NOWAK, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA, Maryline TASCIOTTI (Oytier-Saint-Oblas) ; Véronique CHARDON, Bernard COCHARD, (Roche) ; Isabelle BOUQUET, Patrick CASTAING, Valérie MICHA-FRACHON, (Saint Georges d'Espéranche) ; Murielle MUSTI, Régis ROUSSEL (Saint-Just Chaleyssin) ; Vanessa DEVAUX (Valencin).

*Absents :* Fabien BICHET, Michel CARLES, Julie GASS-VERNAY, Valérie GENDRIN, Brigitte GROIX, Ludovic HIRTH (excusé), Isabelle HUGOU, Bernard JULLIEN, Laurence MUCCIARELLI (excusée), Alain NEPLE, Robert PARISET, Michel REVEYRAND, Joël TERRY, Aurélie VERNAY.

*Procurations :*
Fabien BICHET à Pierre-Louis ORELLE
Michel CARLES à Régis ROUSSEL
Valérie GENDRIN à Martine CHASTAGNARET
Brigitte GROIX à Valérie MICHA-FRACHON
Bernard JULLIEN à Vanessa DEVAUX
Laurence MUCCIARELLI à Christian REY
Michel REVEYRAND à Albert GIRERD-POTIN
Joël TERRY à Patrick CASTAING
Aurélie VERNAY à René PORRETTA

## TRANSPORT A LA DEMANDE - VALIDATION DU SCENARIO RETENU

*Classification contrôle de légalité : 8.7*

Le Plan Programme Mobilité de COLL'in Communauté, adopté par délibération n°21/080 en date du 30 septembre 2021, prévoit plusieurs actions pour le transport de la population du territoire, notamment :

- La pérennisation et le développement du transport à la demande solidaire, actuellement expérimental ;
- La mise en œuvre d'un transport collectif à la demande (TAD zonal collectif).

Par délibération n°22/053 en date du 23 juin 2022, le Conseil communautaire a approuvé le projet de mise en œuvre de transport à la demande (TAD zonal collectif et TAD solidaire) et a autorisé le Président à lancer la consultation correspondante en appel d'offres ouvert.

Le projet de dimensionnement du transport à la demande a été présenté en Comité de Pilotage et en Commission Mobilité le 1er décembre 2022.

Il est ainsi proposé pour le déploiement du service :

- De retenir le scénario 2 qui maille l'ensemble du territoire et propose des rabattements vers les points stratégiques de transports collectifs,
- De retenir le nombre de 32 points d'arrêt pour le déploiement du service (28 points sur le territoire de COLL'in Communauté + 4 points de rabattement en dehors du territoire),
- De retenir le calendrier proposé pour une mise en œuvre du service au 1er septembre 2023.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la proposition du Comité de Pilotage et de la Commission Mobilité,
- D'APPROUVER le scénario de déploiement du Transport à la Demande et le calendrier de mise en œuvre tels que présentés, à savoir le scénario 2 comprenant 32 points d'arrêt et une mise en service au 1er septembre 2023,
- D'AUTORISER le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.*

| La (le) Secrétaire de séance | Le Président | Pièces jointes |
|---|---|---|
| Martine CHASTAGNARET | René PORRETTA | |